



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES
VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars 2011, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, Adjoints ; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Mme GAUVAIN ; M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI.

Etaient excusés : M. MIREUR (pouvoir à M. VINDÉOU), Mme MONIN (pouvoir à M. MALÉ), Mme DANRÉ (pouvoir à Mme MARTIN), Melle COMBE (pouvoir à M. PANNETIER), M. MATHIEU (pouvoir à M. BENSOUSSAN).

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).

Monsieur le Maire rend hommage à Madame Marie-France BOURGEOIS, Conseillère municipale déléguée aux grands événements culturels récemment décédée et adresse à sa famille et particulièrement à son mari et son fils, en son nom et au nom du Conseil municipal, ses plus sincères condoléances.

Monsieur le Maire procède à l'installation de Madame Brigitte GAUVAIN au sein du Conseil municipal de Vincennes, 36^{ème} candidate sur la liste "Avec vous pour Vincennes" aux élections municipales de mars 2008.



QUESTIONS ORALES

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à la question orale de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe "Verts Vincennes 2008" relative à la mise en place de ruches à Vincennes.

M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville, répond à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe "Verts Vincennes 2008", relative à l'encombrement et l'utilisation de l'espace public.

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, répond à la question orale de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe "Ensemble à gauche" relative à la protection sociale.

M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville, répond à la question orale de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative aux perturbations liées aux travaux dans le centre-ville.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), le compte rendu de la séance du 9 mars 2011.

- FINANCES, FISCALITÉ

LE CONSEIL

Concernant le budget primitif 2011 de la Ville, **Monsieur le Maire met aux voix :**

- ▷ **un amendement** du groupe socialiste visant à porter la ligne budgétaire 657362 (CCAS) à 959 500 € ; l'augmentation de 300 000 € sera gagée par la diminution du même montant du chapitre 023 (virement à section investissement) ; la baisse de cette recette d'investissement étant compensée par le recours à l'emprunt porté à 13 620 000 € (article 1641).

L'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN) ;

- ▷ **un amendement** du groupe des élus Verts de Vincennes visant augmenter la subvention au CCAS par l'augmentation de la ligne 657362 à hauteur de 849 500 € ; cette dépense supplémentaire étant gagée sur une diminution de 190 000 € de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et par la suppression du même montant de la ligne 2315 en section d'investissement.

L'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN) ;

- ▷ **un amendement** du groupe des élus Verts de Vincennes visant à diminuer de 190 000 € la ligne 2315 relative à la vidéosurveillance.

L'amendement est rejeté à la majorité (4 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 4 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN) ;
- ▷ **un amendement** du groupe des élus Verts de Vincennes visant à abonder la ligne 2132 de 2 000 000 € pour atteindre 12 184 000 € relative au logement social ; cette dépense étant gagée par un recours supérieur à l'emprunt ; la ligne 1641 sera portée à 15 320 000 €.

L'amendement est rejeté à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN) ;
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le budget primitif pour l'exercice 2011, qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le budget principal de la Ville à 129 936 498 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2011, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 296 670 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2011, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 407 840 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2011, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 225 200 €.**

- ▷ **FIXE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **les taux de la fiscalité directe locale pour 2011 à 21,46 % pour la taxe d'habitation, à 17,79 % pour la taxe sur le foncier bâti, à 67,87 % pour la taxe sur le foncier non bâti et à 26,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), **de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2011 à 5,25 % sur l'ensemble du territoire de Vincennes.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **le transfert à la Ville de biens inscrits à l'actif du compte de gestion 2009 du CCAS pour un montant de 42 933,17 € ainsi que le transfert du financement de ces biens.**
- ▷ **AUTORISE le Maire à signer les avenants aux conventions passées avec les associations suivantes afin de notifier les subventions communales 2011 :**

à la majorité (Mme GAUVAIN ne prend pas part au vote),

Festival AMERICA	90 000 €
------------------	----------

à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

Association pour la gestion de l'ensemble sportif Hector-Berlioz	227 000 €
--	-----------

à l'unanimité,

Vincennes en concert – Prima la musica	52 500 €
--	----------

Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	60 000 €
---	----------

Clubs, loisirs, découvertes	140 000 €
-----------------------------	-----------

Club Olympique Vincennois	45 000 €
---------------------------	----------

Rugby Club de Vincennes	26 000 €
-------------------------	----------

Vincennes Volley Club	45 000 €
-----------------------	----------

- ▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales 2011 aux associations patriotiques suivantes pour un montant de 12 000 € :**

(4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

ACPG-CATM et TOE - Section de Vincennes	1 500 €
---	---------

Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	150 €
---	-------

Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	300 €
--	-------

Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/ Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR94/AORRV)	300 €
---	-------

Association nationale des anciens d'Indochine (ANAI) - Section Val-de-Marne	400 €
---	-------

Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - Section de Vincennes - Outre-mer	800 €
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne	300 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	1 500 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés	4 150 €
Fondation de la France libre	500 €
Société nationale d'entraide La Médaille militaire	800 €
Société nationale de la Légion d'honneur	300 €
Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC 94 - Section de Vincennes/Saint-Mandé)	100 €
Union nationale des combattants - 70 ^{ème} section	800 €
<i>à la majorité (2 abstentions : M. STEINBERG ; M. CARDONI),</i>	
AMOPA 94	100 €

▷ **VOTE une première répartition des subventions municipales aux associations culturelles suivantes pour un montant de 47 700 € :**

à l'unanimité,

A fleur de notes	(Exceptionnelle)	500 €
Amicale des artistes français	(Exceptionnelle)	1 000 €
Arts en mouvements	(Exceptionnelle)	2 000 €
Association pour la mise en valeur de l'église Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé	(Exceptionnelle)	1 000 €
Au pied de la lettre	(Exceptionnelle)	1 000 €
Chœur "Chanter" et "Petit Chœur Chanter"	(Exceptionnelle)	1 000 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	(Exceptionnelle)	1 000 €
Cine Qua Non Théâtre	(Exceptionnelle)	1 000 €
Club micronet Vincennes		1 500 €
Collectif zone libre	(Exceptionnelle)	1 000 €
Compagnie Altaïr	(Exceptionnelle)	800 €
Compagnie Le Dahu	(Exceptionnelle)	1 000 €
Compagnie Sandrine Anglade	(Exceptionnelle)	2 000 €
Ensemble choral de Vincennes	(Exceptionnelle)	800 €
Ensemble vocal Intermezzo	(Exceptionnelle)	1 000 €
Glossolalie	(Exceptionnelle)	1 000 €
Groupe chansons tonalités	(Exceptionnelle)	1 000 €
Harmonie municipale de Vincennes	(Exceptionnelle)	1 500 €

La conférence au village		300 €
La Guirlande	(Exceptionnelle)	3 000 €
La Ronde des Savoirs		500 €
Le Balcon	(Exceptionnelle)	1 000 €
Les comédiens du Château	(Exceptionnelle)	1 000 €
Pourquoi pas	(Exceptionnelle)	500 €
Société des amis de Vincennes	(Exceptionnelle)	1 500 €
Union philatélique de l'Est parisien	(Exceptionnelle)	500 €
Vincennes aquarelle	(Exceptionnelle)	500 €
Vincennes D'Jeuns	(Exceptionnelle)	1 000 €
Vincennes images	(Exceptionnelle)	500 €
Vincennes Patchwork	(Exceptionnelle)	300 €

à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

Association des musiques pour adultes au Conservatoire - AMAC	17 000 €
---	----------

▷ **VOTE, à l'unanimité, l'attribution de subventions communales 2011 aux associations sociales suivantes pour un montant de 50 300 € :**

A.P.E.I "Papillons blancs de Vincennes"	2 000 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	900 €
Association d'Entraide de l'Église réformée de Vincennes	1 000 €
Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	400 €
Association des Paralysés de France	200 €
Association générale des familles	2 500 €
Association Maison Notre-Dame	4 200 €
Association œcuménique d'entraide	2 500 €
Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (A.P.A.J.H. 94)	100 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	11 800 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	2 500 €
Comité français de secourisme de Vincennes	1 000 €
Croix-Rouge française	6 000 €
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	3 000 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	500 €
Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes	100 €
Les Auxiliaires des aveugles	200 €

Maisons d'accueil L'Îlot	1 500 €
Ceuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	200 €
Potentielle	1 100 €
Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Val-de-Marne	3 000 €
Rêves	1 000 €
Secours catholique	1 100 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Louise de Marillac - Conseil départemental du Val-de-Marne	1 000 €
Union féminine civique et sociale - Familles rurales de Vincennes	500 €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM - Val-de-Marne)	700 €
Union pour la défense de la santé mentale	500 €
Vive la vie à la MRI	300 €

▷ **VOTE l'attribution de subventions municipales aux associations de jeunesse suivantes pour un montant de 5 800 € :**

à l'unanimité,

Fête le savoir	1 400 €
Foyer socio-éducatif du collège Françoise-Giroud	200 €
Les Elfes	600 €

à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI),

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges	300 €
---	-------

à la majorité (3 abstentions : MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - Mme HAUCHEMAILLE ne prend pas part au vote),

Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé IIème Vincennes	800 €
Scouts et guides de France - Groupe Jacques-Deschamps	2 500 €

▷ **VOTE une première répartition des subventions municipales 2011 aux associations sportives suivantes pour un montant de 104 850 € :**

à l'unanimité,

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	5 000 €
Association vincennoise d'escalade	750 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	10 000 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	5 000 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	17 000 €
Club Bayard Équitation	2 400 €
Gym "V" pour tous	1 000 €

Jeux de boules de Vincennes	2 000 €
Karaté Vincennes	3 000 €
Les Dauphins de Vincennes	2 500 €
Les échecs de Vincennes	600 €
Moto-club de Vincennes	500 €
Rythmique sportive vincennoise	6 000 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	13 500 €
Société Vincennoise de Savate et Boxe	3 500 €
Taekwondo Vincennes	1 500 €
Tennis de table vincennois	2 500 €
Union et Avenir de Vincennes	2 500 €
Vélo-club de Vincennes	7 800 €
Vincennes Athlétic	9 500 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	300 €
Vincennes plongée passion	3 000 €
Vincennes Rock Club	600 €
VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes	400 €

à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE),

Vincennes nautique	4 000 €
--------------------	---------

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN - 4 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **de solliciter une subvention auprès de l'État, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour la réalisation des travaux d'extension des dispositifs de vidéoprotection.**

- RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **une subvention d'un montant de 47 943 € à l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) au titre de l'année 2011 ainsi que 150 € pour le renouvellement de l'adhésion.**

- RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), de **modifier le tableau des effectifs du personnel communal.**
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1^{er} mai 2011, la rémunération forfaitaire pour chaque vacation de service d'orchestre de 3 heures à 62,07 € ; la rémunération forfaitaire pour chaque vacation pour la réalisation d'arrangements à 155,17 € ; ces rémunérations suivront l'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1^{er} mai 2011, la rémunération forfaitaire pour chaque vacation de concert de 1h30 à 160,57 € ; cette rémunération suivra l'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1^{er} mai 2011, la rémunération d'un feuillet à 72,41 €, congés payés, frais téléphoniques, indemnités diverses inclus ; cette rémunération suivra l'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique ;
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1^{er} mai 2011, la rémunération d'un feuillet accompagné de photographies à 124,14 €, congés payés, frais téléphoniques, indemnités diverses inclus ; cette rémunération suivra l'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les prestations sociales proposées en faveur du personnel territorial de Vincennes.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle entre la Ville et l'Amicale du personnel territorial de Vincennes par laquelle sont notifiées la subvention de fonctionnement 2011 fixée à 486 100 € et la subvention pour les chèques-vacances à 282 000 €.

- LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Protection, amélioration, conservation de l'habitat, PACT de Vincennes par laquelle est notifié le montant de la subvention communale 2011 fixé à 50 000 €.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention fixant les obligations de la VINCEM en contrepartie de la subvention accordée par la Ville pour l'opération d'acquisition-amélioration de trois logements sociaux constituant les lots n° 11, 15-16 et 23 de l'immeuble sis 177 rue Diderot.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 153 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération d'acquisition-amélioration de trois appartements constituant les lots n° 10, 20 et 21 de l'immeuble sis 177 rue Diderot, en vue de réaliser des logements sociaux.**

- ACTION CULTURELLE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Rencontres internationales du film de patrimoine et de films restaurés pour l'organisation de la 6^{ème} édition des "Rencontres internationales du cinéma de patrimoine et de films restaurés - Prix Henri Langlois" par laquelle est notifié le montant de la subvention communale 2011 fixé à 45 000 €.**

Concernant la convention à passer avec l'association Espace Daniel-Sorano, **Monsieur le Maire met aux voix un amendement** du groupe socialiste visant à modifier la rédaction de l'action 2-2-2 "choix artistique" de la convention ainsi qu'il suit : "L'association s'attachera à rechercher et fidéliser autour de thématiques et de choix artistiques prenant en compte la spécificité du lieu. Ainsi la taille et la configuration des salles de spectacles, la convivialité du Foyer l'inciteront à développer un nouvel axe, dans le cadre de cette convention, autour du jazz, de la chanson et des musiques actuelles sollicitées notamment par le public jeune (rap, r'n'b, hip-hop, rock, etc.)" ; le reste de l'article est inchangé.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

- ▷ **AUTORISE, à la majorité (4 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN - 4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Espace Daniel-Sorano par laquelle est notifié le montant de la subvention communale 2011 fixé à 450 000 € ainsi amendée.**

- DÉVELOPPEMENT DURABLE, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE** à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle avec l'Office de tourisme de Vincennes par laquelle est notifié le montant de la subvention communale 2011 fixé à 104 640 € comprenant la subvention annuelle de fonctionnement de 93 000 € et une subvention exceptionnelle de 11 640 € affectée au renouvellement de l'équipement informatique.**

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un Comité local de concertation sur les ondes électromagnétiques en vue notamment d'échanger des informations sur l'installation des antennes relais et d'améliorer l'information des usagers, constitué des membres suivants :**
 - le Maire ou son représentant,
 - les Adjointes au Maire chargés du développement durable et de la santé, la Conseillère municipale chargée de l'éco-citoyenneté,
 - un élu issu de l'opposition municipale,
 - les services de la Ville,
 - les opérateurs,
 - l'Agence nationale des fréquences (ANFR),
 - l'Agence régionale de la santé (ARS),
 - l'Architecte des bâtiments de France,
 - les associations locales concernées telles que le Collectif Vigilance Franklin et Priartem Vincennes.

- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation de travaux de géothermie sur réseaux d'eaux usées destinés à l'alimentation en chauffage des bâtiments de l'Hôtel-de-Ville et de Cœur-de-Ville.**

- TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Fontenay avec la VINCEM ainsi que la participation financière de la Ville pour l'acquisition d'un parking public de 255 places et autorise le Maire à le signer.**

- ▷ **APPROUVE, à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), la modification des tarifs horaires des parcs souterrains de stationnement Hôtel-de-Ville, Pompidou et Cœur-de-Ville à compter du 2 mai 2011 afin de favoriser leur fréquentation durant les travaux d'aménagement urbain du centre ville par la gratuité de la 1^{ère} heure et un coût modéré de la 2^{ème} heure.**

- AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € à l'association Emmaüs afin de participer à la "Mission Bois de Vincennes".
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Association VILCENA par laquelle est notifié le montant de la subvention 2011 fixé à 10 000 €.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Val-de-Marne relative à la tenue de permanences d'accueil des usagers par leurs agents dans les locaux sis 70 rue de Fontenay à compter d'avril 2011.

- HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'instaurer la gratuité sur la totalité du stationnement de surface pour les personnes handicapées titulaires de la carte européenne de stationnement.

- JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE** à l'unanimité, le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement dans le cadre du Fonds d'accompagnement complémentaire à l'enfance et la jeunesse (FACEJ 3) relatives à la rénovation des pôles informatiques et à l'aménagement de locaux dans les centres de loisirs ainsi qu'à la valorisation de l'accueil familial dans les structures de la petite enfance.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (M. STEINBERG ne prend pas part au vote), de solliciter des subventions auprès du Centre national pour le développement du sport (CNDS) ou de tout autre organisme susceptible d'apporter un soutien financier à la réalisation des travaux engagés pour la rénovation des vestiaires au stade Léo-Lagrange.

- ▷ **DÉCIDE**, *la majorité (M. STEINBERG ne prend pas part au vote)* de solliciter des subventions auprès du Centre national pour le développement du sport (CNDS) ou de tout autre organisme susceptible d'apporter un soutien financier à la réalisation des travaux engagés pour la reconstruction du centre sportif Hector-Berlioz.
- ▷ **AUTORISE** à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle passée avec la Mission Locale pour l'Emploi des villes du nord du bois qui notifie le montant de la subvention communale 2011 fixé à 60 920 € et prolonge d'une année la validité de la convention initiale.

- VŒUX

LE CONSEIL

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe des Elus Verts de Vincennes relatif à la protection des Vincennois(e)s en cas d'accident nucléaire, infirmée à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE – 36 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN ; M. CARDONI).
- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe "Ensemble à gauche" relatif à la sécurité aux abords du lycée Hector-Berlioz de Vincennes, confirmée à l'unanimité.
- ▷ **REJETTE** à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN), le vœu proposé par le groupe "Ensemble à gauche".



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 29 juin 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

**Le Président,
Laurent LAFON.**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ.**



Question relative à la mise en place de ruches à Vincennes.

Monsieur le Maire, chère(s) collègues,

Face à l'amenuisement des populations d'abeilles de plus en plus important chaque année, nous avons proposé au conseil municipal du 24 juin 2009 que la municipalité mette en place des ruches sur notre territoire. Nous avons transmis en amont l'ensemble des documents utiles issus de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour développer des partenariats avec les collectivités locales intéressées au travers du projet national « l'Abeille, sentinelle de l'environnement ».

Vous nous aviez répondu qu'en effet vous étiez sensible à cette question et que vous vous engagiez à lancer une étude de faisabilité, un emplacement à proximité de la tribune du terrain d'honneur du stade Léo Lagrange était même déjà repéré.

Cela fait presque deux ans que la question a été posée et nous ne voyons pas d'avancée, alors qu'à l'inverse à Saint-Mandé des ruches existent depuis des mois. L'étude de faisabilité promise dans le cadre de l'agenda 21 n'apparaît d'ailleurs pas explicitement comme action à mettre en place d'ici 2015.

Pouvez-vous, monsieur le maire, nous faire un point de situation ?

Réponse de Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire à la question orale de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe "Verts Vincennes 2008"

Monsieur le Conseiller municipal,

Comme vous le savez, nous avons adopté notre Agenda 21 en décembre dernier et depuis quatre mois, nous travaillons au lancement de la mise en œuvre des 82 actions sur 128 qui doivent être réalisées à court terme, dont la mise en place de ruches. Vous avez donc, je pense, mal lu l'objectif n° 31 de l'Agenda 21, qui dispose que des ruches et des nichoirs doivent être installés à court terme, c'est-à-dire en 2011/2012. Les nichoirs sont même, d'ailleurs, en cours d'installation.

A cet effet, nous avons engagé des négociations avec l'UNAF (l'Union Nationale de l'Apiculture Française) pour l'installation de six ruches à Vincennes, dans le cadre du programme « l'abeille, sentinelle de l'environnement ».

Si notre projet n'a pas encore vu le jour, c'est qu'il est d'une ambition supérieure à celui que vous citez, mis en place à Saint Mandé, qui relève d'un simple partenariat avec l'UNAF. A Vincennes, nous avons souhaité que ce soient des Vincennois qui se saisissent du projet et le mènent à bien. Nous sommes en conséquence en pourparlers avec l'UNAF, afin que l'apiculteur référent agréé par l'association soit Vincennois. La convention réglant ces modalités sera soumise à l'approbation du conseil municipal du mois de juin, pour une installation des ruches en septembre.

Par ailleurs, vous savez certainement qu'on n'installe pas des ruches n'importe comment et n'importe où, surtout dans une ville de la densité de celle de Vincennes. Nous avons identifié plusieurs lieux conformes à la réglementation préfectorale, en cours de validation par l'UNAF. Si celui que nous avons retenu est confirmé par l'association, il nous donnera la possibilité matérielle de lancer un programme pédagogique de qualité et bien adapté aux élèves de nos écoles, mené par notre apiculteur référent qui dispose de solides références pédagogiques.

Outre l'enjeu environnemental de la démarche, son aspect pédagogique est en effet capital à nos yeux : c'est pourquoi nous avons souhaité lui donner une dimension supérieure à celle habituellement proposée par l'association. Ainsi cette opération pourra être intégrée au mieux à des programmes éducatifs, en partenariat avec l'Education nationale, afin de sensibiliser les plus jeunes au rôle primordial de l'abeille dans la sauvegarde de la biodiversité.

Je vous précise pour terminer que cette initiative en cours de réalisation ne représente qu'une petite partie de notre action pédagogique en matière de développement durable : lors de la semaine Objectif 21, qui a eu lieu du 1^{er} au 7 avril dernier, nous avons en effet accueilli 28 classes, soit près de 850 élèves des écoles élémentaires et des collèges de la ville, pour des animations et des expositions sur l'eau, l'énergie, les déchets, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc. En outre, tous les enfants des ALSH et les jeunes de l'Espace Jeunes de l'Est, qui ont travaillé depuis le début de l'année scolaire sur des thématiques de développement durable, ont été associés à Objectif 21. De plus, une école élémentaire de la Ville est en cours de labellisation éco-école et d'autres projets d'éco-école ou d'éco-classes sont en cours d'élaboration, ainsi qu'un projet de classe de découverte autour de la chaufferie écologique d'Habère-Poche.

Consultation en cours 6 mai dépôt des plis. Installation et gestion d'un rucher

Vous le voyez, notre ambition pédagogique est réelle et d'envergure, et elle ne s'arrête pas, à la simple installation de quelques ruches dans la ville.



Question sur l'encombrement de l'espace public vincennois et l'inaction de la mairie pour le rendre aux piétons et autres usagers.

Monsieur le Maire, l'espace public vincennois, et notamment les trottoirs, est de plus en plus souvent encombré entraînant de vraies difficultés pour les cheminements piétons voire pour certaines circulations sur voirie. Les premières victimes en sont évidemment les personnes ayant le plus de difficultés à se déplacer, les personnes à mobilité réduite.

Plusieurs phénomènes ont tendance à aggraver sans cesse cette situation : des emprises de chantier installées sans aucune pré-signalisation ni mise en place de cheminements alternatifs et protégés ; l'explosion du stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs et ce malgré la création de places réservées à leur usage ; la privatisation de l'espace public par certains commerces qui empiètent largement sur les trottoirs voire sur la chaussée pour leurs activités que ce soit via des terrasses, des étals ou encore l'extension de leur activité sur l'espace public.

Parfois certains de ces phénomènes se cumulent. Prenons deux exemples qui excèdent les riverains : un garage bien connu des habitants de l'Est de Vincennes étale ses activités (stockage de voitures, essais de moteurs, réparations) en pleine rue et sur les trottoirs occasionnant toutes sortes de nuisances et rendant dangereuse la circulation automobile comme celle des piétons sans parler des bus régulièrement bloqués à cet endroit. Et un commerce de bouche bien connu des riverains de la fin de l'avenue de Paris qui outre ses appareils de cuisson étale sur le trottoir jusqu'à cinq grosses motos devant sa devanture. Et ce alors qu'un parking à moto existe désormais à 25 mètres. Malgré la largeur du trottoir à cet endroit le cheminement piéton est rendu compliqué voire dangereux, surtout quand on sait que plusieurs personnes malvoyantes empruntent cet itinéraire quotidiennement.

Et ces exemples pourraient être multipliés sur toute la ville. Que les choses soient claires nous ne sommes pas contre le développement d'activités économiques locales ni contre le commerce de proximité. Mais cela ne peut se faire au mépris des usagers de l'espace public ni en risquant de multiplier les conflits d'usage sur l'espace public. Or le sentiment qui domine est que, bien

que régulièrement prévenue, la ville, notamment par l'intermédiaire de sa police municipale, ne fait pas grand-chose pour faire respecter les règles de base quant à l'utilisation de l'espace public municipal.

Que comptez-vous faire pour enrayer un état de fait qui finit par devenir dangereux et risque hélas de se terminer par des accidents ?

Réponse de M. Bensoussan, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie à la question orale du groupe "Verts Vincennes 2008"

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous nous alertez sur des phénomènes qui, selon vous, gênent les cheminements piétons. Comme vous le savez, la Municipalité accorde une importance toute particulière à la question des cheminements piétons, qui plus est des personnes à mobilité réduite, comme en témoigne d'ailleurs notre politique de rationalisation du mobilier urbain mais aussi les Espaces apaisés mais surtout le Projet de Ville qui prévoit non seulement des élargissement de trottoirs mais aussi une diminution du mobilier urbain ancré au sol de façon à permettre à tous les piétons de se déplacer de façon plus aisée et de se réapproprier une partie de l'espace public.

Je me permets de vous faire part de mon étonnement quand vous prétendez que la Mairie n'agit pas en la matière et vous propose de reprendre, si vous le voulez bien, un à un, les éléments que vous mentionnez.

Vous prétendez que les emprises de chantier ne sont ni signalées ni protégées. Or les installations de chantier sur le domaine public font l'objet de demande d'autorisation qui ne sont accordées que sous réserve de certaines conditions et notamment la garantie du cheminement des piétons de 1,40 m minimum sous forme diverses suivant la configuration du site (tunnel sous échafaudage, report du cheminement piétons sur le trottoir opposé avec mise en place de traversées piétonnes provisoires, présignalisation adaptée...). Ces dispositions sont stipulées dans l'arrêté d'autorisation du domaine public et les installations de chantier font l'objet de réunion sur site avec le service voirie et sont régulièrement contrôlées. Aussi, je vous invite à signaler plus précisément à quel chantier vous faites allusion pour que nos services puissent ré-intervenir le cas échéant.

Vous évoquez ensuite la recrudescence de stationnement de deux-roues sur les trottoirs. Devant ce même constat, nous nous efforçons de développer une politique de stationnement cohérent permettant de concilier les différents usages (voitures, vélos et motos). Notant le développement de l'usage des deux roues, nous avons ainsi pris le parti de réaliser des parcs de stationnement lorsqu'une concentration de motos sur le trottoir est constatée. Sachez qu'il existe actuellement 61 parcs motos sur la ville, totalisant 391 places et qu'une quarantaine de places est ainsi en moyenne réalisée chaque trimestre.

En cas de stationnement sur les trottoirs, Monsieur le Maire a demandé à la Police Municipale d'être particulièrement vigilante et de verbaliser systématiquement les contrevenants. Ainsi, en janvier, 311 pv ont été dressés, puis en février 451, pour stationnement sur trottoir. Notons qu'au préalable, une campagne de pose d'autocollants préventifs invitant les propriétaires à se garer aux endroits prévus à cet effet avait été initiée.

Vous mentionnez par ailleurs la privatisation de l'espace public par certains commerces. Je rappelle que les terrasses ou étals font l'objet d'un arrêté d'occupation du

domaine public dont les autorisations ne sont délivrées que si, notamment, le cheminement des piétons de 1,40 m est garanti. Il est vrai que certains commerces ont tendance à prendre certaines libertés avec les règles édictées. C'est pourquoi, ces occupations sont contrôlées régulièrement par un agent du service voirie et un agent de la direction de la Réglementation qui font respecter l'arrêté pris.

Concernant le garage situé à l'est de la ville, j'imagine que vous faites allusion à celui du boulevard de la Libération. Bien connu de nos services, ce garage a effectivement fait l'objet d'un suivi particulier avec un passage régulier de la Police municipale. En juillet dernier, un arrêté destiné à interdire les réparations sur le domaine public a été pris. En outre, le futur projet d'itinéraire cyclable nord-sud nécessite la suppression du stationnement au niveau de l'établissement, empêchant ainsi définitivement au propriétaire du garage de stocker des véhicules devant son établissement et de provoquer des nuisances pour les riverains.

Concernant le commerce de bouche que vous évoquez, je crois deviner qu'il s'agit de la boucherie située au niveau de la rue Dohis. Respectant les exigences de la Mairie, notamment en termes de cheminements piétons, ce commerce a reçu les autorisations pour l'installation d'une rôtissoire, présente sur le trottoir pendant les heures d'ouverture. Quant aux motos stationnées au niveau de sa devanture, elles font régulièrement l'objet d'une verbalisation. Ainsi, sur l'avenue de Paris entre la place Bérault et la place de la Prévoyance, 56 verbalisations de 2 roues sur le trottoir ont été effectuées, dont 25 sur la section avenue Aubert, place de la Prévoyance. Enfin, une prise de contact avec le commerçant, propriétaire d'une des motos a été faite par les agents de police.

Ainsi, vous ne pourrez que constater que la Municipalité est attentive sur cette question relative à l'espace public et la façon dont tous les Vincennois peuvent en disposer ; question qui sera, de surcroît, au centre du Projet de Ville.

Conseil municipal Vincennes
27 avril 2011

Groupe Ensemble à gauche
Avec le soutien de progressistes de Vincennes
et du Parti communiste français

Question orale

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Sommes-nous encore des malades, des patients ou déjà de bons clients ?

Nous nous insurgons contre la fermeture programmée du centre régional de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil, pour soi-disant des raisons de rentabilité. Idem pour l'hôpital Charles-Foix à Ivry-sur-Seine ou Trousseau dans le XIIe arrondissement de Paris.

Il n'échappe à aucun Vincennois que la proximité et la nécessité de ces lieux de soins les concernent directement. Soins et protection sociale sont liés, et font l'objet d'enjeux mercantiles. Nous assistons à la démolition du système de santé solidaire.

La protection sociale est une conquête des luttes ouvrières du XIXe siècle. Les sociétés de secours mutuels, ancêtres de nos mutuelles, ont permis à cette émancipation originelle de s'épanouir dans un cadre économique vertueux et accessible au plus grand nombre. Le 15 mars, 1944, le Conseil national de la Résistance adoptait un programme fondé sur un socle de

valeurs et de principes, avec l'ambition d'instaurer "un ordre social plus juste". Parmi toutes les réformes, la mise en place de la protection sociale s'imposait comme un outil de réconciliation nationale, un acquis au bénéfice de tous les citoyens et un progrès sans précédent de la société. Ce système de protection sociale s'appuyait alors sur le mouvement syndical et s'érigait en rempart contre les pouvoirs de l'argent.

La protection sociale, mécanisme de solidarité nationale, est aujourd'hui remise en cause. Depuis 1967, avec le démantèlement progressif du système de sécurité sociale, la marchandisation croissante de la santé, de la solidarité et du mutualisme volontaire collectivement assumé reprend tout son sens. Le mouvement mutualiste plonge ses racines dans la rudesse de l'histoire sociale du XIXe siècle, lorsque, face à la misère de masse et l'incurie des gouvernements, les citoyens s'associèrent pour créer les premiers organismes de solidarité.

Mais au début du XXIe siècle, les réformes européennes menacent un modèle mutualiste pourtant efficace. Les sociétés d'assurances se fondent sur une vision individualiste, mais avant tout financière, à l'opposé des sociétés de personnes fondées sur la solidarité que sont les mutuelles. Au vu et au su de tous, les démolisseurs sont à l'ouvrage, le président de la République aux commandes, aidé de ses complices du Medef. Des informations vous éclaireront, j'espère, sur ce qui se trame. Dans un article de *Challenge* du 4 octobre 2007, Denis Kessler, ancien vice-président du Medef, s'était "lâché" et nous avait éclairé sur les intentions et analyses du "Patronat français". L'ancien idéologue en chef du Medef, aux côtés d'Ernest Antoine Sellières de 1994 à 1998, apôtre du projet de "refondation sociale", avait signé un édito et nous livrait avec cynisme son avis sur la cohérence globale du projet Sarkozy : "Liquidier le modèle social" contruite sur la base des rapports de force issus de la Résistance et de la Libération.

Il faut revenir ici sur un des aspects de cette démolition globale et sur la mise à mal de notre santé solidaire, grâce à l'éclairage du "document confidentiel" révélé par Mediapart, intitulé : "Confortons notre système d'assurance maladie, rédigé par le groupe Travail Santé du Medef le 2 novembre 2010. Il s'agit d'un document de 33 pages, d'une franchise hallucinante, dont je vous livre quelques extraits :

- Comment limiter les dépenses de santé socialisées ?
- Comment baisser les cotisations sociales ?
- Comment utiliser la Haute Autorité de santé ?
- Comment accélérer la démolition de la santé solidaire en obtenant rapidement la seconde moitié des décrets d'application de la loi HPST-Hôpital Patients Santé Territoires ?
- Comment s'attaquer plus largement aux 9 millions de bénéficiaires des ADL-Affections de longue durée qui constituent un groupe trop dépensier, et à ceux qui sont en AME-Aide médicale d'Etat ?
- Comment organiser les différentes méthodes de déremboursement et de transferts de l'AMO- Assurance maladie obligatoire, vers l'AMC-Assurance maladie complémentaire ?
- Comment ménager l'industrie pharmaceutique ?

Mais, bien évidemment, sur les services rendus par notre "Sécu", aucun commentaire sur le fameux : "reste à charge de..." qui augmente.

Il s'agit d'un document intolérable qui va jusqu'à proposer, pour éviter l'explosion des remboursements liés au diabète, d'empêcher ou à tout moins de retarder sa surveillance...

Ces éléments ne sont pas la production d'esprits évaporés ou délirants. Ils sont utiles pour comprendre, ligne par ligne, l'objectif de notre gouvernement qui, pierre après pierre, poursuit une entreprise de démolition.

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, vous aurez compris mon inquiétude. La partagez-vous ?

Pierre Cardoni
conseiller municipal

Réponse de Mme LE BIDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, à la question orale de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe « Ensemble à Gauche »

Monsieur le conseiller municipal,

A défaut de partager entièrement votre inquiétude qui, nous l'avons bien compris au travers de votre question, est très grande, nous partageons comme vous l'importante question de la protection sociale française, garante d'un système de santé plus solidaire, d'un système de santé reconnu dans le monde entier comme l'un des plus justes.

Toutefois, je ne suis pas certaine que ce soit au conseil municipal de Vincennes de répondre aux questions et aux différentes problématiques que vous venez de soulever. Dans cette enceinte du conseil municipal, nous sommes plus attachés aux questions d'ordre local qu'aux prises de position nationales. En effet, nous préférons l'action locale plutôt que de débattre, malgré la qualité de votre exposé, sur des thèmes qui échappent à notre assemblée. Nous sommes, comme vous, pour un service public de la santé de qualité, accessible à tous. Je crois pouvoir rappeler que c'est dans ce sens que nous avons voté le vœu proposé par le groupe des élus socialistes sur l'hôpital Henri-Mondor le mois dernier et que nous l'avons réaffirmé dans notre Tribune du mois d'avril en expliquant la nécessité d'une réforme de notre système de santé tout en garantissant un accès de qualité et équitable aux soins.

Concernant votre question, j'imagine, j'espère même, que ce thème sera l'objet de débats lors des prochaines élections présidentielles et législatives et je suis certaine qu'alors, vous pourrez faire entendre votre point de vue avec toute la verve et l'emphase que nous vous connaissons.



Réunion du Conseil municipal du 27 avril 2011

Question orale sur les perturbations liées aux travaux dans le Centre-ville posée par François Stein au nom du Groupe socialiste

Monsieur le Maire, chers Collègues,

La Majorité Municipale présente régulièrement le « Projet de Ville », comme étant l'une des réalisations majeures de la mandature en cours.

Nous avons déjà indiqué qu'à notre sens, ce Projet présente un déséquilibre entre les travaux très importants prévus pour le Centre-ville et les aménagements relativement modestes qui seront apportés aux places Renon et Diderot.

Une première phase de travaux a commencé au Centre-ville en mars et, comme il est inévitable dans pareil cas, ils affectent la vie des habitants des rues concernés et plus largement des piétons, des utilisateurs de deux-roues et des usagers des transports publics qui empruntent ces voies, ainsi que des commerçants qui y sont installés.

Pour communiquer sur les désordres créés par les travaux, la Municipalité met en avant les dispositifs mis en place et entre autres, un numéro vert, des panneaux de signalisation temporaires, une borne d'information Rue de Montreuil et un certain nombre de documents, disponibles sur Internet.

Cependant, nous avons pu, les uns et les autres, constater que les conséquences de ses premiers travaux au Centre-ville et notamment les modifications dans la circulation des bus et les changements temporaires de l'emplacement de certains arrêts de ces mêmes bus sont très perturbants pour de nombreux Vincennois et visiteurs de notre Ville. Et cela ne concerne pas uniquement les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Nous avons ainsi remarqué, pour prendre un exemple, que les petits panneaux de signalisation pointant la direction des arrêts de bus provisoires peuvent être facilement tournés dans la direction opposée ou même détruits.

Permettez-nous, donc, de poser les questions suivantes, dans un souci d'amélioration de l'information et de la vie quotidienne des Vincennois pendant les périodes de travaux au Centre-ville :

- **Entre autres perturbations, des déviations sur les lignes de bus sont prévues lors de la première phase des travaux jusqu'en juin 2012. Pouvez-vous déjà prévoir la nature des perturbations pour les phases suivantes qui dureront si nous avons bien compris jusqu'en 2016 et en prévenir les usagers, les riverains et les commerçants concernés ?**
- **Qu'est-il prévu par les services de la Ville pour évaluer l'impact des perturbations liées aux travaux pour les usagers des transports publics, les commerçants et les riverains des rues concernées : enquête sur la qualité de l'information reçue, études d'impact sur les nuisances ressenties, par exemple ... ?**
- **Est-il envisagé de mettre en place de façon ponctuelle ou si nécessaire prolongée une présence sur les lieux des travaux, par exemple aux heures de pointe, de personnes (médiateurs) chargées d'expliquer les modifications intervenues dans le trajets des lignes de bus et dans le positionnement des arrêts de bus ?**

Réponse de M. Bensoussan, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie à la question orale de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous nous faites part de vos inquiétudes quant aux perturbations engendrées par les travaux du centre ville. Croyez bien que je comprends vos inquiétudes ; inquiétudes que nous avons su anticiper afin de prévenir, autant que faire ce peut, les nuisances inhérentes à un chantier d'ampleur comme celui-ci.

Comme vous avez pu le constater, des travaux préalables au chantier du Projet de Ville on démarré il y a plusieurs semaines. En effet, dans le cadre du projet de réaménagement du Centre-Ville, la Municipalité a sollicité l'ensemble des concessionnaires afin qu'ils puissent procéder à la réhabilitation de leurs réseaux en amont du début des travaux, dont les premiers coups de pioche débiteront en mai 2011.

Dès que nous avons eu connaissance des dates de ces travaux, nous avons – dans un premier temps- bien sûr informé les riverains, via un courrier, ainsi que les commerçants, dans le cadre d'une réunion spécifique avec les concessionnaires, mais également informé la population à travers les médias municipaux.

Au regard de l'importance des travaux réalisés par les concessionnaires, certaines lignes de bus ont dû être déviées. Conscients que ces modifications peuvent troubler certains usagers, la Ville a décidé de compléter la communication effectuée par la RATP. Outre un courrier informatif, les anciennes bornes des arrêts de bus ont été recouvertes pour éviter les confusions, des flèches signalétiques ont été posées pour indiquer l'itinéraire jusqu'à la nouvelle station, un mémo disponible à l'Hôtel-de-ville et sur le site internet a été réalisé pour permettre aux Vincennois de s'y retrouver dans ces changements inévitables dans pareille situation. De plus, les agents d'accueil, de la Police municipale et des services techniques travaillant en surface ont été sensibilisés afin d'être en mesure de répondre aux interrogations qui pouvaient surgir. Enfin, un petit fascicule à destination de la population est en cours de validation auprès de la RATP ; RATP qui a d'ailleurs dernièrement salué le travail effectué par les services de la ville et la collaboration fructueuse des deux équipes.

Ces déviations de lignes auront effectivement lieu jusqu'en juin 2012, date prévisionnelle de la fin des travaux sur l'avenue du Château. Une fois cette portion achevée, la circulation des bus reprendra alors son cours normal. Une modification des itinéraires de bus n'interviendra ensuite que lors de la 3ème et dernière phase, sur l'avenue de Paris dont le gabarit permettra de travailler par demi-chaussée, créant ainsi beaucoup moins de nuisances et de perturbations.

Il va de soi que les riverains et les commerçants, comme à l'accoutumée, seront informés en amont et qu'une communication in situ sera réalisée.

En outre, nous accompagnerons les commerçants et les habitants grâce à un Point Info Chantier hebdomadaire qui sera mis en place dès le 21 mai, et qui permettra d'informer les Vincennois régulièrement de l'avancée des travaux et de nous faire part des éventuels problèmes qu'ils pourraient rencontrer.

Par ailleurs, des outils spécifiques de communication ont été instaurés pour permettre une information rapide et une réponse réactive aux questionnements des habitants tels qu'un numéro Vert (0805 05 94 00), une alerte SMS ou encore une adresse mail (projetdeville@vincennes.fr) ; outils qui viennent compléter des totems d'information positionnés le long de la rue du Midi, un site internet régulièrement mis à jour et bien sûr le Vincennes Info.

De façon plus globale, ce dispositif de communication sera complété au fur et à mesure de l'avancée du chantier non seulement pour informer sur les travaux et leur avancement mais également pour valoriser, durant cette période délicate, le commerce de proximité.

Enfin, nous avons effectivement prévu d'évaluer dans le cadre des Panels citoyens réalisés chaque année ce dispositif afin de nous permettre d'appréhender le niveau d'information des Vincennois au regard de la communication effectuée.

Vous le voyez, la Municipalité met tout en œuvre afin de minimiser les nuisances causées par les travaux, en commençant par mettre à disposition une information de qualité et des outils de communication adaptés.

Voieuse

Conseil municipal Vincennes
27 avril 2011

Vendredi 1er avril, le jour du carnaval a tourné au passage à tabac au lycée Hector-Berlioz. De sérieux incidents se sont déroulés pendant les cours dans l'enceinte de l'établissement. Un élève de seconde a été très sérieusement molesté par des élèves de terminale du même lycée.

Mais la rixe s'est prolongée à l'extérieur du lycée. Venus de Saint-Mandé, une vingtaine de jeunes entendaient finir le travail entamé sur l'élève déjà commotionné. La police est intervenue et un calme précaire est revenu.

Il est à noter que ces faits auraient pour origine des différents intracommunautaires. Une plainte pour coups et blessures a été déposée par le beau-père de la jeune victime. Les professeurs du lycée Hector-Berlioz ont exercé un droit de retrait et n'ont pas fait cours le lundi suivant.

De tels faits ne peuvent être banalisés. La discipline à l'intérieur du lycée est de la responsabilité du chef d'établissement. A l'extérieur, le respect du calme et de l'ordre incombent aux forces de police, mais aussi dans le cas présent aux maires de Vincennes et Saint-Mandé.

Je ne veux pas développer sur le thème de l'insécurité, d'autres s'en chargent mieux que moi. Je demande que soit initiée au plus tôt une table ronde, réunissant le corps enseignant, les délégués de parents et d'élèves, syndicats, police et élus sous l'égide des deux maires concernés.

Cette situation qui, pour n'être pas emblématique de nos deux villes, ne mérite pas moins que nous n'agissions au plus tôt.

Pierre Cardoni
Conseiller municipal